



REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL Séance du 26 juin 2026 CS 2026 45

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de juin, à neuf heures trente, se sont réunis à l'Espace Culturel à PREFAILLES, sur convocation adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-six, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

- Nombre de délégués syndicaux en exercice : 62
- Quorum : 32

A l'ouverture de la séance :

- Nombre de présents : 51
- Nombre d'élus ne pouvant prendre part au vote (surnombre) : 3
- Nombre de pouvoirs : 4
- Nombre de votants : 52

Etaient présents :

Membres du Comité syndical		Informations
<u>COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT- DERVAL</u>	APPER Dominique	
	CARCREFF Sylvie	
	GALIVEL Patrick	
<u>COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON</u>	COUTELLER Hélène	
	LE MOING Victoire	
	POTIRON Gwendoline	
	TAILLANDIER Yves	
	VILOUX Ludovic	Surnombre – ne prend pas part au vote
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY</u>	GAUTIER Benjamin	
	GREGOIRE Jean-Luc	
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</u>	CUEFF Paskell	Excusé à partir de la délibération CS 2026 46
	DAVID Guy	Excusé à partir de la délibération CS 2026 46
	HENRY Jean-Yves	Excusé à partir de la délibération CS 2026 46
	LEPREVOST Xavier	
	LEDUC Aurélien	Excusé à partir de la délibération CS 2026 46

	PARUIT Henry-Benoît	Excusé à partir de la délibération CS_2026_46
	SEZESTRE Paul	Arrivée à partir du point 2 Surnombre – ne prend pas part au vote jusqu'à la délibération CS_2026_46
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS</u>	BUCHET Patrick	
	CLAUDE Jean-Michel	
	LEPICIER Luc	
	PRAUD Jacques	Excusé à partir de la délibération CS_2026_44
	ROYER Etienne	
	TREHOREL Jean-François	
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS</u>	BROUSSARD Didier	
	DEMARTY Olivier	
	LEGRAND Jean-François	
	MILLET Frédéric	Déport à la délibération CS_2026_49
	JOUNY Philippe	Surnombre – ne prend pas part au vote Excusé à partir de la délibération CS_2026_47
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	CHARBONNIER Raymond	
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE</u>	DERANGEON Mickaël	Excusé à partir de la délibération CS_2026_47
	VIANA Clara	Excusé à partir de la délibération CS_2026_47
<u>PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE</u>	MOUSSU James	
<u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u>	AUDION Michel	Excusé à partir de la délibération CS_2026_44
	BERNIER Patrick	
	CAUDAL Claude	
	GRIS Bruno	
	GUILLOUX Éric	Excusé à partir de la délibération CS_2026_44
	GUINDRE Jean-Louis	
	LE CUNF Philippe	
	NORMAND Luc	Excusé à partir de la délibération CS_2026_47
	LOCHU Antoine	
<u>REDON AGGLOMERATION</u>	CLAVIER Régis	
	LEGENDRE Jacques	
<u>SAEP DE VIGNOBLE GRANDLIEU</u>	BEAUQUIN Thierry	
	CHARRIAU Jean-Emmanuel	
	DABIN Pascal	
	GRASSINEAU Thierry	
	GRONDIN Jean-Paul	
	LAROCHE Thibault	
	LAUNAY Frédéric	
	THIBAUD Denis	

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité syndical		Pouvoir donné à
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS</u>	EVAIN David	LEPICIER Luc
	COUDIRAU Bernard	GRASSINEAU Thierry
<u>SAEP DE VIGNOBLE-GRANDLIEU</u>	GENDRONNEAU Bernard	Frédéric LAUNAY
	JAUNET Bruno	THIBAUD Denis

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité syndical	
<u>COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT-DERVAL</u>	LERAY Philippe
	MUSTIERE Lionel
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</u>	FERRE Florence
	ROUGIEUX Marthe
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	LAURENT Cécile
	PEZET Thierry
	VERGER Arnaud
<u>PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE</u>	ARBRUN Tiphaine
	HAMON Jean-Pierre
<u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u>	CHUPIN Dimitri
	GUILLEMOT Bernard
	PILATUS Thierry
	ROLLAND Anne-Sophie
<u>REDON AGGLOMERATION</u>	HERSEMEULE Franck
<u>SAEP VIGNOBLE GRANDLIEU</u>	CREMET Hervé
	GUILLET Emmanuel
	HARDY Jacques
	JOUNIER Jean-Marc
	MERIAU Aurélie

Autres participants :

<u>COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON</u>	CAILLON Vincent
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	AVRIL Bruno

CS_2026_45 APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES 2025

L'exploitation du service d'eau potable d'atlantic'eau est assurée par des contrats de délégation de service public. Conformément à ces contrats, les délégataires sont tenus de produire un rapport annuel et de le remettre au syndicat avant le 30 avril de l'année suivante.

Ces rapports annuels des délégataires présentent les opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité du service.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, l'examen de ces rapports est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- **DE PRENDRE ACTE** des rapports annuels 2025 des délégataires relatifs à la gestion du service d'eau potable,
- **D'AUTORISER** le Président, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-1, L. 1411-3,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 3131-5,

Vu les statuts d'atlantic'eau,

Vu les rapports transmis par les délégataires de service public,

Vu la synthèse des rapports annuels des délégataires présentée en séance,

Après en avoir délibéré,

<u>PRESENTS</u>	<u>VOTANTS</u>	<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>SUFFRAGES EXPRIMES</u>
48	49	49	0	0	49

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** des rapports annuels 2025 des délégataires relatifs à la gestion du service d'eau potable,

- **D'AUTORISER le Président, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance,


Claude CAUDAL

Le Président,


Frédéric MILLET